

# **SYNODE D'HIVER DU 8 - 9 DECEMBRE 2015**

Point 12 de l'ordre du jour

# Plan financier 2016 - 2020

# **TABLES DES MATIERS**

1. Introduction	Page 1
2. Plan financier (tableaux)	Page 7
3. Résultat du plan financier (tableau et diagramme)	Page 15

Proposition: Le Synode prend acte du plan financier 2016 - 2020

# Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

# **PLAN FINANCIER 2016 - 2020**

# <u>1. BUTS</u>

Conformément aux articles 9 et 30 du Règlement sur la gestion financière de l'Eglise, le Conseil synodal invite le Synode à prendre acte du plan financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. L'objectif du plan financier ne devrait pas être de fixer les engagements financiers de l'Eglise définitivement pour plusieurs années à l'avance. Le Synode décide des engagements financiers de l'Eglise dans le cadre de l'examen du budget et des propositions de crédits. Le plan financier sert surtout à mettre en évidence les conséquences financières des décisions prises, mais il veut aussi montrer comment les modifications futures et déjà portées à notre connaissance ou les hypothèses concernant des influences extérieures pourraient avoir des conséquences sur les financière dans les cinq prochaines années (représentation de la marge de manœuvre financière).

Le plan financier est une **aide à la décision** qui permet au Synode et au Conseil synodal de mieux évaluer dans un contexte global si leurs décisions sont supportables financièrement et, chaque année, comment le budget de l'année suivante s'inscrit dans ce contexte. Le Conseil synodal s'appuie dans ses décisions sur les informations du plan financier, choisit une stratégie adaptée aux résultats de l'évaluation et fixe les priorités en conséquence. En tant qu'**outil stratégique**, le plan financier nous aide à identifier suffisamment tôt les déséquilibres financiers et à prendre des mesures correctives à moyen et à long termes.

# 2. BASES ET SYSTEMATIQUE

Le plan de l'année précédente a été remanié selon le principe de la planification financière continue et complété des données concernant l'année 2020. Avec l'année 2016, le plan financier couvre une période de cinq ans, ce qui permet au Synode d'évaluer si le budget est supportable en tenant compte de l'évolution à moyen terme. Le plan financier se fonde sur les comptes des dernières années et sur les budgets 2015 et 2016. Conjugué avec les prévisions des Services généraux relatives à l'évolution des charges et avec les toutes dernières prévisions de plusieurs centres de recherche conjoncturelle, il représente pour le Conseil synodal un instrument de planification et de gestion actuel et, pour le Synode, une aide à la décision idéale.

Pour des raisons techniques et afin de diminuer le nombre de données et d'améliorer la lisibilité, les tableaux indiquent les charges nettes par fonction. Le résultat du compte de fonctionnement à la page 15 met en évidence la marge de manœuvre financière existante pour planifier de nouvelles tâches (ligne «Résultats sans les nouvelles tâches»). Si elle est inférieure au total représenté par les nouvelles tâches, il en résultera un excédent de charges et les fonds propres diminueront. Si elle est supérieure, les fonds propres augmenteront. Toute perte de substance durable et dépassant les limites du tolérable imposerait l'adoption de mesures d'économies, l'abandon de tâches ou la recherche de nouvelles sources de revenus. Une attention particulière sera portée aux charges récurrentes qui ne peuvent pas être réduites ou supprimées sans conséquence et dont toute augmentation produit des effets sur plusieurs années.

## 3. BASES DE PLANIFICATION ET HYPOTHESES RETENUES

Le plan financier 2016 – 2020 a été établi sur la base des chiffres des comptes annuels 2014 et des budgets 2015 et 2016 selon les conditions générales suivantes :

- Le renchérissement annuel était de 0% en 2014 et devrait se trouver entre -0,5 et 0% en 2015. Selon divers instituts de prévisions, il devrait à nouveau augmenter lentement en 2016. Généralement, on part du principe que le coût de la vie ne devrait pas vraiment augmenter ces cinq prochaines années. C'est pour cette raison que nous avons établi avec prudence nos hypothèses concernant les charges et les revenus du compte de fonctionnement. La croissance réelle de l'économie est tout aussi difficile à prévoir. Les chiffres décrivant l'évolution pour le premier semestre 2015 sont restés clairement en-deçà des espérances formulées à la fin 2014 en raison de la force du franc. Malgré cela, les pires craintes ne se sont pas avérées jusqu'à présent. On peut dès lors toujours compter avec une hausse du produit national brut d'environ 1%. Vers la fin de la période de planification cette croissance pourrait à nouveau atteindre la barre des 2%. Du fait du facteur de renchérissement, cela pourrait aboutir à une croissance globale se situant entre 1,5 et 2,0% par année. L'évolution des recettes fiscales et ainsi les contributions des paroisses à l'Union synodale dépendent de plus de l'évolution du nombre de membres. Ainsi nos principaux revenus ne peuvent augmenter que de 1,0 à 1,5% au maximum par année. De plus, il faut même compter avec un recul pour 2018 pouvant aller jusqu'à 1%. La réforme sur l'imposition des entreprises III prévue pourrait réduire l'imposition des personnes morales jusqu'à 50%, elle toucherait les paroisses au plus tôt en 2019 ou 2020 et donc n'aurait pour nous un impact qu'en 2021 ou 2022. En ce qui concerne les paroisses dépendant fortement des recettes fiscales provenant de personnes morales, ce recul pourrait être central, d'autant plus dans l'éventualité de l'entrée en vigueur d'une affectation positive ou négative.
- Concernant nos prévisions liées aux dépenses, les taux de variation retenus sont faibles, compte tenu des explications ci-dessus et de la politique des dépenses foncièrement restrictive mise en oeuvre. Par rapport au budget 2016, nous ne tenons en principe pas compte de la croissance pour les charges nettes des biens, services et marchandises (nos propres frais administratifs et de fonctionnement sans les projets uniques). Font exception les postes soumis à de fortes variations dues à des facteurs externes tels que les frais de communication, d'électricité et de chauffage. Cette règle du Conseil synodal s'appliquait d'ores et déjà pour l'établissement des budgets 2015 et 2016. Nous la reprenons pour le plan financier jusqu'en 2020. Les contributions accordées à des tiers ne seront augmentées qu'à hauteur de 1,0% si une part importante est imputable au personnel. Sans autre motif exprimé, les autres contributions restent inchangées.
- Planification des tâches et des ressources: le personnel des Services généraux, confronté à la multiplication de ses tâches, à atteint les limites de ses capacités. Le Conseil synodal a alors retravaillé la gestion des postes et proposé au Synode en décembre 2013 de mettre à disposition de manière distincte des points de poste pour les postes fixes et pour les postes liés aux projets. Le système fonctionne bien et permet une plus grande flexibilité dans la gestion des postes. Des informations seront chaque fois données sur l'attribution de ces points de poste dans le document traitant du budget. En amont de la planification financière, les nouvelles tâches sont évaluées par le Conseil synodal et l'allocation des ressources nécessaires examinée. En ce moment, on compte encore 63,8 points de postes libres dont environ un tiers pour des postes liés à des projets. Le Conseil synodal cherche à assurer l'accomplissement des tâches conformément à l'Ordonnance concernant les objectifs et les missions de la Chancellerie et des services généraux de l'Eglise dans le cadre du plafond de poste en vigueur. Des tâches extraordinaires, parfois aussi imposées ou suscitées par des tiers, ne peuvent cependant pas toujours être assurées avec ces ressources. C'est pour cette raison que les projets qui font l'objet de l'adoption d'un crédit d'engagement par le Synode, comprennent des coûts de personnel dans le crédit de projet et ne sont pas à la charge des points de poste. C'est ce qui est appliqué pour les crédits de projet pour le renouvellement du matériel infor-

matique, le projet Vision Eglise 21 et c'est ce qui est prévu également pour le projet Jubilé de la Réforme. Il est possible que cela devienne aussi nécessaire pour le projet Développement des relations Eglise – Etat. Pour l'instant, il n'est pas prévu pour ce dernier des coûts de personnel supplémentaires mais un crédit de budget annuel à hauteur de CHF 200'000. En 2015, les derniers changements en matière de personnel ont pu être effectués sur la base des déplacements de postes liés au déménagement dans la Maison de l'Eglise. La planification de la comptabilité de fonctionnement ne prévoit pas de postes supplémentaires dès 2017 pour les raisons évoquées. La croissance de la masse salariale prévue correspond à l'évolution du salaire conformément au règlement sur le personnel et à la CCT.

- Les charges salariales sont intégrées au plan financier sur la base du règlement du personnel et de la convention collective en vigueur mais la planification des tâches et des ressources décrite ci-dessus est également prise en compte. La hausse prévue pour les augmentations individuelles de salaire est à nouveau proche des 1,0%. Pour la compensation du renchérissement, nous nous basons sur les décisions du Conseil-exécutif concernant le personnel du canton de Berne. Il ne devrait pas y avoir de compensation en 2016 alors qu'une compensation de 0,5 à 1,0% par année devrait être prévue pour 2017 et 2018. Il en résulte une hausse des charges salariales de près de 1,5% par an sur la période couverte par le plan financier. En ce qui concerne les défraiements des membres du Conseil synodal, seule la compensation du renchérissement a été prise en compte, conformément au Règlement. La modification de la Loi sur la Caisse de pension bernoise CPB en modifie le système de financement. Les hausses de salaire ne doivent plus être rachetées. Pour garantir des prestations quasiment semblables au passé, les taux de cotisation ordinaire ont été haussés. D'autres adaptations ne sont pas prises en compte dans le plan financier. Les contributions de l'employeur au financement du découvert d'environ 10% n'ont pas d'impact sur les comptes de fonctionnement puisque les Eglises Refbejuso disposent d'une réserve suffisante pour les prestations de rente non couvertes. Cela nous conduit à une évolution relativement constante des charges salariales globales.
- Les charges de biens, services et marchandises ont été encore une fois estimées avec une grande prudence. Dans la mesure du possible, elles ont été maintenues au niveau des années précédentes. Les honoraires et les frais d'acquisitions varient d'années en années, dans un sens ou dans l'autre. Les projets soumis au Synode dans un document séparé ou inclus dans les «nouvelles tâches» ne figurent pas dans les prévisions du compte de fonctionnement. En ce qui concerne les projets en cours, les honoraires pour des mandats externes et les coûts des manifestations, cours, séminaires et autres, on prévoit d'année en année une légère variation. Sur l'ensemble de la période couverte par la planification, ces charges baissent pour les raisons précitées d'environ CHF 300'000.
- Les contributions liées versées à des tiers n'ont été corrigées du facteur de renchérissement que dans les cas où cette correction était déjà convenue par contrat ou qu'elle implique d'autres acteurs. Le montant total des charges liées par voie réglementaire ou contractuelle (rubrique 321 et 322) reste très stable jusqu'en 2020. Les contributions liées (rubrique 331) baissent d'environ CHF 200'000 car des crédits récurrents arrivent à terme. Pour une partie d'entre eux, une poursuite devrait faire l'objet d'une proposition au Synode.
- Les **contributions non liées** (rubrique 332) restent également constantes par rapport à la somme globale actuelle malgré les nouvelles dépenses proposées au Synode d'hiver 2015.
- Les **bourses** se maintiennent au niveau des budgets 2015 et 2016. En cas de fortes fluctuations du besoin effectif, celles-ci seraient chaque fois compensées par un prélèvement sur le Fonds des bourses. Les **frais d'écolage** augmenteront très légèrement selon les responsables de la formation continue.

- Les charges d'intérêt sur les emprunts bancaires et le compte courant resteront également très basses ces prochaines années grâce au niveau élevé des liquidités. L'intérêt interne devrait être plus élevé en raison d'une possible hausse des taux d'intérêt à moyen terme. Comme des prélèvements sur le Fonds de secours sont prévus pour le financement de gros projets (Eglise et Etat, Vision Eglise 21 Point final en point de suspension, Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral), les charges d'intérêts ne devrait pas augmenter mais plutôt baisser. Nous pouvons cependant aussi réaliser ces prochaines années toutes les tâches sans contracter de nouveaux emprunts. Grâce à des placements en obligations, les revenus des intérêts peuvent également être prévus avec une relative assurance. Mais ces derniers devraient baisser légèrement du fait de l'utilisation de ces ressources pour les projets évoqués.
- Les **dépréciations** sont imputées conformément au Règlement sur les dépréciations et en fonction des investissements planifiés. Les projets *Vision Eglise 21* et *Jubilé de la Réformation* sont dépréciés à hauteur de 10% de la valeur comptable. Les plus petits investissements dans le domaine de l'informatique sont dépréciés à hauteur de 30% en raison de la brièveté de la durée d'utilisation. De nouveaux grands projets occasionnant des dépréciations ne sont pas prévus pour l'instant.
- Les **attributions aux fonds** concernent l'attribution règlementaire pour le financement des bourses, l'attribution au Fonds de rénovation immobilière pour le Centre de Sornetan et l'attribution minimale de CHF 10'000 au Fonds de secours. Aucun préfinancement n'est prévu à partir de 2016.
- Contribution des paroisses (positions 900 et 905): depuis l'année comptable 2002, le taux de redevance est resté inchangé pour toutes les années du plan. La contribution de l'Eglise du Jura suit l'évolution des paroisses bernoises. Le recul conséquent des recettes fiscales dans les paroisses en 2010 s'est traduit pour la première fois en 2012 par un recul des contributions des paroisses à l'Union synodale. Depuis 2014, la somme des contributions augmente à nouveau en moyenne d'environ 2% par année. L'évolution économique actuelle, en particulier en raison de la force du franc depuis le début 2015, conjuguée au recul du nombre de membres conduit maintenant à une baisse marquée d'environ 1% par année. Pendant l'année 2017, une légère augmentation d'environ 1% devrait sembler possible, nous devons compter avec une baisse des revenus pour 2018. Il est aujourd'hui difficile d'évaluer à quelle vitesse la situation pourrait s'améliorer ensuite. Les prévisions incertaines et les impacts des changements politiques qui restent encore peu connus dans tous les détails jusqu'en 2020 nous forcent à mener une stratégie financière très prudente. En tous les cas, il n'y a pas d'événement qui conduise à prévoir dans la planification une modification du taux de redevance ou l'octroi de rabais.
- En ce qui concerne les **autres recettes**, on relève en règle générale peu de potentiel d'évolution. Comme indiqué pour les charges d'intérêts, il est prévu de n'augmenter que de manière provisoire les revenus d'intérêts à moyen et long termes. En raison de la dissolution de placements financiers, les recettes d'intérêts seront chaque année un peu moindres. D'autre part, les recettes liées aux loyers seront sensiblement plus élevées dès 2017 à la suite de la rénovation des immeubles au Pavillonweg. Par contre, il ne sera pratiquement pas possible d'augmenter les revenus liés aux cours, séminaires et rencontres, même si nous sommes souvent intéressés à ce que le plus grand nombre de personnes y participent. L'augmentation de la finance d'inscription pourrait avoir là des conséquences négatives.
- Les **prélèvements sur les provisions et les fonds** augmentent relativement fortement. D'une part, il y a la dissolution des préfinancements pour le renouvellement du matériel informatique en 2015 (environ 1,0 millions de francs) et pour le Jubilé de la Réforme en 2016 et 2017 (pour un total de CHF 300'000). Sur le Fonds de secours sera prélevé le financement du Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral (environ 2,5 millions). À condition que le Synode approuve les propositions correspondantes, les dépenses liées à l'évolution des relations Eglise Etat et au

projet Vision Eglise 21 – Point final en points de suspension seront également financés par le biais du Fonds de secours. A la fin de la période de planification, il devrait rester encore 4,2 millions de francs à dispositions sur le Fonds de secours.

# 4. NOUVELLES TACHES PREVUES PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE PLAN FINANCIER

- Les prévisions relatives au compte de fonctionnement portent uniquement sur les charges concernant les tâches récurrentes et les charges d'exploitation. Les charges concernant les tâches pour lesquelles il subsiste une marge de manœuvre importante tant du point de vue de leur coût que de celui de la période de réalisation, figurent séparément dans les tableaux en tant que **nouvelles tâches planifiées**. Il s'agit pour la plupart de projets ou de nouvelles charges récurrentes qui n'ont pas encore été approuvées par l'organe responsable. Elles représentent une charge de CHF 727'900 en 2016 et augmentent ensuite jusqu'à environ 1,1 millions de francs par année. Ceci avant tout en raison du fait que les contributions à des tiers approuvées et limitées dans le temps apparaissent parmi les nouvelles tâches lors de leur renouvellement.
- Plan d'investissement. Le Synode d'hiver a adopté en décembre 2013 un crédit d'investissement de 1,185 millions de francs. L'investissement est réalisé en 2015 et comptabilisé jusqu'à la fin de l'année. Il ne concernera donc plus la période de planification. Dans le plan d'investissement restent les données suivantes :

	2016	2017	2018	2019	2020
Vision Eglise 21 – « dessiner l'avenir ensemble » (Synode d'hiver 2014)	120'000	83'000			
Cours spécial ITHAKA Min. pastoral (Synode d'hiver 2013; Fonds de secours)	600,000	600,000	600'000	300,000	
Rénovation Pavillonweg 5 + 7 (Synode d'été 2015; Fonds de rénov. immob.)	500'000	1'510'000			
D'autres données viennent s'y ajouter :	455(000	4.45(000			
Jubilé de la Réforme (présenté au Synode d'hiver 2015, préfinancement)	155'000	145'000			
Avant-projet Banque de données de l'Eglise (Compétence du Conseil synodal)	50'000				

Grâce à l'évolution réjouissante des liquidités au cours des dernières années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne sont pas endettées actuellement. Les liquidités et les placements financiers arrivant à échéance suffiront à couvrir les dépenses de fonctionnement et les investissements sans avoir à faire appel à de nouveaux emprunts.

# 5. RESULTATS DU PLAN FINANCIER ET APPRECIATION (résultats en page 15)

Le tableau de la page 15 du plan financier présente les résultats 2016 – 2020 en chiffres et à l'aide de graphiques :

• Si l'on ne tient pas compte des nouvelles tâches, les comptes présentent une marge de manœuvre financière relativement constante de CHF 153'900 qui augmente au cours de la période de planification jusqu'à CHF 1'050'100. Ainsi l'évolution se montre similaire à celle présentée dans le plan financier présenté l'an passé.

- Les charges consacrées à de nouvelles tâches s'élèveront en 2016 à CHF 727'900. Sur les pages 7 à 14 les nouvelles tâches sont résumées par département et les montants totaux par année présentés. En tenant compte de la marge de manœuvre de CHF 153'900, on obtient un excédent de charges de CHF 574'000 pour l'année 2016 (conformément au budget).
- Un excédent de recettes de CHF 43'600 est prévu pour 2017. En raison du recul des redevances dû à l'évolution qui devrait être négative des recettes fiscales, un excédent de charges de CHF 446'700 est prévu pour 2018. Puis, les comptes s'équilibreront. En moyenne sur les cinq années de planification en résulte un excédent de charges d'environ CHF 260'000 par année ou 1% des recettes globales.
- Grâce à des préfinancements et à la possibilité de financer des tâches extraordinaires via le Fonds de secours, les conséquences des grands projets actuels sont encore neutres sur le compte de fonctionnement. Avec la dissolution nécessaire d'une partie des placements financiers, les revenus d'intérêt reculeront légèrement, cela ne conduit cependant pas à la création d'un nouvel emprunt.
- Les chiffres présentés dans ce plan financier montrent que, malgré une légère croissance des revenus et des charges uniques élevées, l'équilibre financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure n'est pas menacé.
- Les fonds propres devraient baisser par différents paliers de 8,9 à 7,9 millions. En prenant en compte la baisse du Fonds de secours, il restera à la fin de la période de planification des moyens propres d'environ 12 millions de francs, ce qui correspond à environ une moitié des revenus ordinaires d'une année.

La manière dont les des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure vont évoluer à moyen et long termes dépendra de toutes les mutations qui vont intervenir dans sa situation financière. L'Eglise a de grandes tâches, partiellement décidées par des tiers, à gérer, ce qui exigera ces prochaines années aussi l'engagement d'importantes ressources financières et humaines. On ne sait pas encore très clairement quel impact ces changements prévus vont avoir à long terme. La planification financière révisée confirme cependant que nous sommes bien armés pour relever ces grands défis, entre autres grâce à une gestion attentive des ressources dont nous disposons et grâce à une politique financière prévoyante. Si cette politique peut être conduite avec succès, il restera encore suffisamment de moyens propres pour assumer des charges financières inattendues. Après tout, les fonds propres représentent encore presque un tiers des contributions annuelles des paroisses et, sur le Fonds de secours, plus de 4 millions de francs resteront encore à disposition à la fin de la période de planification pour des tâches et des subventions extraordinaires.

Naturellement, malgré une évolution globale positive, il s'agit de continuer à s'engager pour un équilibre financier grâce à des contrôles réguliers des secteurs d'activité et à un budget restrictif. Voilà pourquoi les nouveaux crédits récurrents, qu'ils soient véritablement nouveaux ou la poursuite d'anciens crédits, doivent à l'avenir se plier à la règle de la limitation à une période de trois ou quatre ans. Ainsi, il reste possible de maintenir un équilibre entre les trois principaux types de charges : le personnel, les biens et services et enfin les contributions. Le Conseil synodal est convaincu de pouvoir gérer de cette manière les nouveaux défis que ce soit d'un point de vue professionnel que d'un point de vue financier et de rester un partenaire de confiance aux yeux de tous les partenaires.

Le Conseil synodal propose au Synode de prendre acte du plan financier.

Berne, septembre 2015

Le Conseil synodal

		Compte Budget		PLAN FINANCIER					
		2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020
0	AUTORITES, POSTES PASTORAUX, FEPS, MEDIAS								
	Total	5'913'461	6'721'900		6'618'800	6'582'000	6'555'000	6'575'500	6'677'200
20	Synode	284'399	294'800		356'800	323'400	349'900	306'500	350'000
30	Conseil synodal	1'102'595	1'378'400		1'133'200	1'137'800	1'142'400	1'151'700	1'161'000
31	Chancellerie de l'Eglise	1'218'052	1'384'200		1'460'100	1'468'000	1'490'200	1'532'600	1'562'600
32	Service de la communication	568'230	973'800		937'400	915'400	915'400	915'400	915'400
34	Jubilé de la Réforme				0	0	0	0	0
35	Présence des Eglises dans des expositions	172'158	160'300		145'300	145'300	145'300	145'300	145'300
36	Médias, journalisme	643'230	603'400		584'700	587'300	536'500	545'300	547'300
40	Conférence interconfessionnelle (IKK/CIC)	13'500	0		0	13'500	13'500	0	0
50	Commission des recours	0	2'000		2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
60	Postes pastoraux propres aux paroisses	18'322	10'000		15'000	16'500	16'500	16'500	16'500
61	Postes pastoraux régionaux	105'562	107'000		107'000	107'500	108'000	108'700	109'300
62	Consécration et reconnaissance de ministère	44'356	46'500		68'000	48'000	48'000	48'000	48'000
90	Fédération des Eglises (FEPS)	1'531'425	1'559'800		1'607'600	1'615'600	1'585'600	1'601'800	1'618'100
99	Contributions diverses, crédit global	211'632	201'700		201'700	201'700	201'700	201'700	201'700

Nouvelles tâches planifiées Total 3'000 47'500 30'200 27'600 25'300

## Conseil synodal, Chancellerie de l'Eglise, Service de la communication

Vision Eglise 21, Décision du Synode 2014
 Vision Eglise 21 - Point final en point de suspension, Décision du Synode 2015
 Mesures d'accompagnement pour les relations Eglise - Etat

34 Jubilé de la Réforme, Décision du Synode 2015

- 030 Charges supplémentaires en lien avec le développement des relations Eglise Etat
- 032 Renouvellement courant des moyens de communication, divers imprimés, légère baisse du soutien financier de radios locales.
- 036 Recul de la contribution aux Médias réformés pris en compte dans la baisse des charges liées aux nouvelles tâches
- O90 Contribution à la FEPS inchangée, contributions uniques pour le Jubilé de la Réforme durant les années 2015 à 2017. Entrée en vigueur d'une nouvelle clé de répartition seulement à partir de 2017, conséquences encore inconnues.

	Compte	Budget			PLAN FINANCIER				
	2014	.		2016	2017	2018	2019	2020	
1 SERVICES CENTRAUX									
Total	3'038'697	2'822'400		3'044'100	3'011'700	3'040'700	3'078'700	3'117'000	
100 Secteur Services centraux	1'223'741	1'193'850		1'320'400	1'278'800	1'298'500	1'319'900	1'341'600	
110 Services informatiques	504'072	475'150		435'400	439'000	442'700	448'000	453'300	
120 Immeuble Altenbergstrasse 66	855'141	891'500		878'000	882'500	887'000	896'100	905'200	
130 Charges/recettes suprasectorielles	455'743	261'900	ļ	410'300	411'400	412'500	414'700	416'900	

Nouvelles tâches planifiées: Total 114'000 33'800 29'700 26'800 24'700

110 Etude de faisabilité et avant-projet Banque de données de l'Eglise

Diverses petites extensions de programmes

Configuration : 50 par le compte des investissements; dont 30% de dépréciations

- 100 Constante évolution des coûts suite à la consolidation dans la Maison de l'Eglise
- 110 Charges constantes après le renouvellement des installations
- Evolution constante des charges d'exploitation, environ CHF 160'000 de moins qu'au début dans la Maison de l'Eglise (retard dans l'effet d'économie). Provisoirement pas d'augmentation des loyers liées au renchérissement.
- 130 Evolution des charges d'exploitation intersectorielles constante

		Compte	Budget			PLAN FINANCIER			
		2014	2015		2016	2016 2017		2019	2020
2	DIACONIE, PASTORALE								
	Total	2'700'991	2'811'450		2'732'100	2'648'600	2'683'200	2'646'200	2'657'600
200	Secteur Diaconie	1'491'806	1'581'850		1'530'400	1'556'200	1'557'500	1'565'800	1'592'300
210	Aumônerie des handicapés Jura	43'320	62'500		56'800	57'100	57'400	57'900	58'500
230	Offices régionaux de consultation conjugale	60'768	62'900		62'000	56'100	56'100	56'100	56'100
250	Formation coll. socio. diaconau/ass. paroisse	172'818	146'300		154'700	128'300	158'500	128'900	129'400
260	Chapitre diaconal	5'934	0		0	0	0	0	0
270	Secrétariat œcum. alémanique pour l'aumônerie des prisons	5'059	5'000		5'100	5'100	5'100	5'100	5'100
293	Subventions couples et familles	146'000	166'000		166'000	166'000	166'000	146'000	146'000
299	Contributions diverses	775'286	786'900		757'100	679'800	682'600	686'400	670'200

Nouvelles tâches planifiées: Total 56'600 186'600 206'600 214'600 164'600

- 250 Augmentation des contributions pour les stages des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux et dans les paroisses (document séparé).
- 299 Poursuite de la contribution aux projets Nebelmeer, mit mir avec moi et Aumônerie par Internet Autres poursuites de crédits récurrents limités dans le temps dès 2017 et plus tard

- 200 Poursuite du travail dans le cadre actuel. Légère variation des coûts dans le domaine Projets/cours/séminaires.
- 230 Contribution inchangée des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure aux consultations conjugales régionales.
  - La poursuite de la contribution cantonale (avec la compensation du renchérissement) est neutre du point de vue financier.
- Pour les stages diaconaux dans l'Arrondissement du Jura, une contribution est prévue tous les deux ans. Son attribution dépend des besoins effectifs.
- Le chapitre diaconal a été dissout à la fin 2014.
- diverse Les contributions qui sont limitées dans le temps sont comptabilisées parmi les Nouvelles tâches au moment de leur renouvellement. Pas de changement notable.

		Compte	Budget						
Ī		2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020
3	CATECHESE								
	Total	1'717'342	2'108'100		2'044'900	2'100'800	2'106'600	2'154'600	2'168'300
300	Secteur Catéchèse	1'069'148	1'132'300		1'135'900	1'173'200	1'189'300	1'204'700	1'226'900
301	Cours formation et formation continue	111'517	155'700		131'000	156'500	140'100	164'300	147'100
325	Consultation et documentation pour la catéchèse	298'875	315'450		307'400	313'400	319'500	327'800	336'200
330	Enfance et Eglise	34'204	45'750		14'800	14'800	14'800	14'800	14'900
350	Formation et pefectionnement de catéchèse	11'380	18'000		20'500	20'500	20'500	20'500	20'500
359	Participations diverses à la formation et au perfectionnement	145'808	380'900		392'000	379'000	379'000	379'000	379'000
360	Instruction religieuse de lanque française	16'410	30'000		13'300	13'400	13'400	13'500	13'700
390	Contributions à des écoles	30'000	30'000		30'000	30'000	30'000	30'000	30'000

Nouvelles tâches planifiées: Total 69'000 24'400 35'900 55'700 51'900

Evénement biblique 2016 en avant-première du Jubilé de la Réforme

De nouvelles contributions à la formation continue des catéchètes lors de leur première année de ministère, voir le document séparé

- 300 Poursuite des tâches actuelles avec une hausse des charges de personnel conformément au règlement. Poursuite constante des charges d'exploitation.
- Pour Refmodula, il faut compter avec des augmentations de charges jusqu'à la réalisation de l'ensemble de l'offre. Cours IVP-NMS seulement tous les deux ans.
- Légère augmentation des charges nettes dès 2016 en raison du recul des recettes. Maintien de la cotisation à CHF 20 par catéchumène, mais baisse du nombre de catéchumènes.

		Compte	Budget					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4	PAROISSES ET FORMATION							
	Total	2'665'219	2'916'200	2'957'300	2'899'200	2'944'400	2'865'700	2'908'400
400	Secteur Paroisses et Formation	1'713'723	1'845'500	1'944'700	1'883'800	1'921'000	1'892'000	1'924'000
450	Formation et formation continue	116'990	158'300	 162'800	163'700	164'700	165'600	166'600
470	Centre de Sornetan	374'957	401'000	444'000	450'900	457'900	467'300	477'000
480	Animation de jeunesse	259'562	319'600	317'500	317'500	317'500	257'500	257'500
490	Accompagnement des femmes	37'537	37'600	34'000	34'000	34'000	34'000	34'000
499	Contribution diverses	162'450	154'200	54'300	49'300	49'300	49'300	49'300

Nouvelles tâches planifiées: Total 116'200 85'200 91'200 73'000 73'000

480 Renouvellement du crédit récurrent pour le Centre Hip-Hop dès 2019

- 400 Exception faite des faibles variations concernant les charges de projet (316-317), les charges d'exploitations restent stables.
- 470 Aucune couverture de déficit n'est prévue pour ces prochaines années en ce qui concerne le Centre de Sornetan. Les frais de co-financement s'élèvent selon l'évolution des salaires.
- 480 La contibution au Centre Hip-Hop apparaît dès 2019 parmi les nouvelles tâches (renouvellement du crédit récurrent)
- 499 Dès 2016, l'attribution de CHF 100'000 sur le Fonds d'encouragement "Installations solaires" est supprimée.

<sup>400</sup> Nouveaux projets dans le domaine de la formation des autorités, projet participatif Eglise 21 pour les adolescents, réalisation du poste "Dialogue avec la société" (anciennement Académie urbaine)
Poste Consultation pour les paroisses dans le sens de la modification des relations Eglise - Etat

		Compte	Budget	ı		P L /	AN FINANC	IER	
•		2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020
5	ŒCUMENISME, MISSION, COOPERATION AU DEVELOPPE	 MENT 							
	Total	2'888'158	3'050'750		2'964'500	2'906'700	2'853'300	2'739'700	2'756'400
500	Secteur ŒTN-Migration	974'940	1'005'600		1'021'400	1'014'500	1'026'600	1'043'000	1'059'700
505	Responsable Terre Nouvelle Jura	50'000	50'000		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
506	Chargé des questions de migration, Jura	30'000	30'000						
510	Réseau de contact pour réfugies	196'451	204'250		204'200	204'300	204'300	204'300	204'300
560	Contacts avec les autres confessions et religions	122'820	167'800		166'700	166'700	166'700	36'700	36'700
570	Contributions à des organisations œcuméniques internationales	75'236	69'000		79'000	69'000	69'000	69'000	69'000
580	Contributions œuvres de mission et d'entraide	930'110	950'100	,	930'200	930'200	930'200	930'200	930'200
590-592	Contributions protestants disséminés/droits humains	159'343	193'000		177'000	146'000	141'000	141'000	141'000
593	Contributions projets Terre Nouvelle	55'000	55'000		55'000	55'000	55'000	55'000	55'000
595	Contr. prise en charge et requérants d'asile et de réfugiés	272'758	304'500		259'500	249'500	195'500	195'500	195'500
599	Contributions diverses	21'500	21'500		21'500	21'500	15'000	15'000	15'000
				ıΤ					

Nouvelles tâches planifiées: Total 90'000 231'500 260'500 390'500 390'500

- Poursuite du crédit récurrent pour le poste ŒTN dans l'Arrondissement du Jura
- Hausse de la contribution pour l'offre de soutien et de formation (EPER)
- Contribution pour les responsables d'Eglises de migrants dès 2017 et renouvellement du crédit récurrent pour l'intégration de nouvelles Eglises de migrants (dès 2019); Renouvellement de la contribution à la Maison des religions
- 570 599 Renouvellement de plusieurs crédits récurrents limités dans le temps. Pas d'autres nouvelles tâches

#### Remarques concernant les tâches en cours:

500 Pour l'essentiel les charges pour la poursuite des activités restent dans le cadre actuel.

Modifications importantes concernant les crédits récurrents supprimés. Ils sont compris dans la somme des Nouvelles tâches dans la planification, somme qui augmente fortement de ce fait.

		Compte	Budget		P L /	AN FINANC	IER	
1		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6	THEOLOGIE, MUSIQUE SACREE							
	Total	2'834'819	3'213'850	3'231'100	3'155'800	3'174'800	2'875'600	2'944'300
600	Ecole préparatoire de théologie (EPT)	341'435	363'000	334'000	334'000	334'000	45'000	45'000
601	Immeuble Ahornweg 2	9'004						
605	Secteur Théologie	1'038'134	1'280'400	1'270'300	1'172'400	1'227'900	1'210'500	1'271'600
606	Cours et contributions service formation continue	203'726	247'700	261'000	262'300	263'600	266'100	268'700
607	Formation et perfectionnement prédicateurs auxillaires	11'708	20'000	22'000	22'100	22'100	22'200	22'400
608	Formation continue des ministres (fr.)	89'080	98'000	112'200	113'900	115'600	117'900	120'300
610	KOPTA	607'016	531'400	519'000	519'600	520'200	521'000	521'900
611	Centre de compétence litturgie	0	98'000	98'000	98'500	99'000	100'000	101'000
612	Semestre pratique, coûts d'accompagnement	0	30'300	59'200	77'200	36'200	36'300	36'300
615	Semestre pratique et stages pastoraux en français	4'275	6'750	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
650-655	Subsides de formation EPT/théologie/congés d'études	241'539	244'100	225'900	225'900	225'900	225'900	225'900
660-665	Ecole des musique sacrée/bibliothèque	105'559	82'000	131'800	132'000	132'300	132'400	132'600
670	Edition de liturgies	4'854	7'700	8'500	8'500	8'500	8'500	8'500
675	Liturgie, conférence pour le psautier alémanique (LGBK)	58'781	58'800	 53'400	53'400	53'400	53'400	53'400
680	Formation de base et complém. organistes	32'708	31'000	31'000	31'200	31'300	31'600	31'900
690-699	Contributions diverses/sociétés d'organistes	87'000	114'700	94'800	94'800	94'800	94'800	94'800

Nouvelles tâches planifiées: Total 41'500 10'000 155'000 290'000 290'000

- 600 Ecole préparatoire de théologie EPT: variante du projet Innovation, implication sur les coûts dès la mi-2018
- Petits projets en 2016 dans le domaine du culte, de la musique sacrée et soutien financier à la publication de deux livres ; Hausse du crédit pour le soutien de projets liés à la musique sacrée et au culte
- 699 Renouvellement de la contribution à la consultation de la pastorale cantonale dès 2018

- 600 L'EPT sera conduite par le Campus Muristalden sous mandat des Eglises Refbejuso. Dès 2018, l'offre commencera sous une nouvelle forme et sera comptabilisée dès lors sous les Nouvelles tâches
- 601 L'immeuble à l'Ahornweg 2 est loué depuis 2014 et apparaîtra sous la fonction 932.
- Suppression du poste dès 2017 puis charges constantes pour une offre identique
- 606 Constante évolution des coûts pour la formation continue des pasteures et pasteurs
- 611 612 Les deux fonctions sont séparées depuis 2015. Les charges globales liées avec la fonction 610 existante restent plus ou moins identiques et n'augmentent que selon le renchérissement.
- 650-655 Charges nettes constantes grâce à des prélévements pour les charges effectives sur le Fonds des bourses. Le cours spécial ITHAKA Ministère pastoral est comptabilisé sur le compte d'investissement.
- 690-699 2015: contribution unique au congrès de musique sacrée. Puis les contributions restent identiques jusqu'à la fin de la période de planification.

			Compte Budget		PLAN FINANCIER						
		2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020		
9	FINANCES ET CONTRIBUTIONS										
	Total	-21'861'864	-23'562'450		-23'746'700	-24'000'300	-23'750'000	-23'986'100	-24'273'800		
900/905	Contributions des paroisses BE et SO/Contr. Eglise du Jura	-22'145'398	-23'463'900		-23'725'900	-23'965'300	-23'725'500	-23'962'100	-24'249'800		
910	Intérêts et produits en participations	-152'490	-109'200		-108'100	-97'000	-86'500	-86'000	-86'000		
930	Immeuble Pavillonweg 7	0	0		0	0	0	0	0		
931	Foyer d'étudiants, Pavillonweg 5	0	0		0	0	0	0	0		
932	Immeuble Ahornweg2	0	-34'750		0	0	0	0	0		
935	Immeubles Gwatt	-440'139									
940	Subventions de construction aux paroisses SO	143'244	20'000		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000		
985	Amortissement patrimoine administratif		15'400		27'300	2'000	2'000	2'000	2'000		
986	Attribution au fonds de secour	10'000	10'000		10'000	10'000	10'000	10'000	10'000		
987	Constitution de réserves/Prélèvements sur les fonds	722'919	0								

Nouvelles tâches planifiées: Total 237'600 32'900 29'600 26'700 24'000

900/905 2016: Rabais sur les redevances des paroisses à l'Union synodale de 1% (CHF 237'600), pas de rabais prévus pour les années suivantes.

985 Dépréciations sur le projet Eglise 21 - dessiner l'Eglise ensemble (sans Point final en points de suspension).

#### Remarques:

- 900 Les redevances des paroisses reposent chaque année sur les recettes fiscales des paroisses deux années auparavant. Plus d'information sur les prévisions de recettes dans l'introduction au Budget.
- 910 Les revenus d'intérêt restent bas en raison du bas niveau des intérêts. Suite à l'utilisation de moyens pour les grands projets, le niveau des placements financiers baisse et, par conséquent, le revenu des intérêts aussi.
- 930 932 Les trois fonctions des immeubles dans le patrimoine financier sont équilibrés grâce à ades attributions dans le Fonds de rénovation immobilière. L'excédent de recettes se monte au total à environ CHF 100'000 par année.
  - 935 Dès 2015, il n'y aura plus de charges ni de prélèvement sur le Fonds de secours pour la propriété de Gwatt.
  - 940 Les subventions immobilières pour les paroisses soleuroises se monteraient dès 2016 en moyenne à environ CHF50'000 par année.
  - 985 Sous cette fonction, dès les comptes annuels 2015, seront comptabilisées les dépréciations sur les investissements qui ne peuvent être attribués à un seul secteur.
- 986 Les attributions sur le fonds de secours restent inchangées à CHF 10'000.

**Budget** 

2014	2015
•	
103'179	-82'200
103'179	-82'200
8'988'000	8'905'800

Compte

RESULTAT COMPTE FONCTIONNEMENT SANS NOUVELLE TÂCHES

TOTAL DES CHARGES POUR LES NOUVELLE TÂCHES

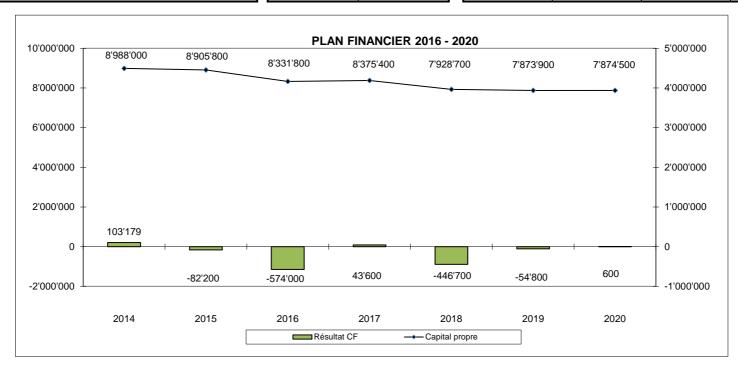
RESULTAT COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(+ excédent de recettes, - excédent de dépenses)

CAPITAL PROPRE

2016	2017	2018	2019	2020
153'900	695'500	392'000	1'050'100	1'044'600
-727'900	-651'900	-838'700	-1'104'900	-1'044'000
-574'000	43'600	-446'700	-54'800	600
8'331'800	8'375'400	7'928'700	7'873'900	7'874'500

**PLAN FINANCIER** 



# Kontrolle

	Budget 14	Budget 13	Rechnung 12
0	6'618'800	6'721'900	5'913'461
1	3'044'100	2'822'400	3'038'697
2	2'732'100	2'811'450	2'700'991
3	2'044'900	2'108'100	1'717'342
4	2'957'300	2'916'200	2'665'219
5	2'964'500	3'050'750	2'888'158
6	3'231'100	3'213'850	2'834'819
9	-23'746'700	-23'562'450	-21'861'864
	-153'900	82'200	-103'177